



Contrôle Technique obligatoire des Quadricycles



QUI ?

- VOITURES SANS PERMIS ●
- QUADRICYCLES LOURDS ●
- TRICYCLES ●



QUAND ?

DATE IMMATRICULATION	CONTROLE RÉALISÉ AU PLUS TARD
Avant le 1er janvier 2017	À partir du 15 avril 2024 et au plus tard le 31 décembre 2024
Entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2019	À partir du 1er janvier 2025 et avant le 31 décembre 2025
Entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2021	À partir du 1er janvier 2026 et avant le 31 décembre 2026
Après le 1er janvier 2024	Entre sa 4ème et sa 5ème année



Vous trouverez la date de la première immatriculation de votre véhicule, sur votre **certificat d'immatriculation**

POURQUOI le contrôle Technique ?

- **DÉTECTE LES DÉFAILLANCES**
Prévient les accidents
Assure un Entretien Régulier
- **PROLONGE LA DURÉE DE VIE**
Optimise les performances
Protège l'Environnement
- **PROLONGE LA DURÉE DE VIE**
Favorise la durabilité

SANCTIONS

NON-CONFORMITÉ :
Amende, immobilisation du véhicule

